

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B CHIMIE GENERALE 2			
Ancien Code	TEHI1B08HIM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIHA1080		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Philippe DASCOTTE (dascottep@helha.be) Aurore OLIVIER (oliviera@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Poursuite de l'apprentissage abordé dans l'unité d'enseignement TEHIB02HIM (Chimie générale 1)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

3.3 Développer une pensée critique

Compétence E 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**

E 5.1 Utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines

E 5.2 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales

E 5.4 Gérer le degré de précision dans les opérations et évaluer l'implication des résultats

Compétence A 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**

A 5.1 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines

A 5.2 Exercer un regard critique sur les résultats et les méthodes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, les principaux acquis d'apprentissage visée et évalués sont :

- énumérer et définir les termes de chimie repris dans les concepts clés (notions générales et fondamentales de la chimie)
- définir et expliquer avec le vocabulaire correct les principes abordés dans les concepts clés
- utiliser les meilleurs moyens pour résoudre des exercices-problèmes en faisant appel aux différentes notions abordées dans les concepts clés

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Étude du Procédé Solvay de fabrication du carbonate de soude
Thermochimie
Equilibres de phases

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Séances d'exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de balisage pour l'examen de théorie

Sources et références

Paul ARNAUD, Cours de Chimie physique, Ed.Dunod, 2023

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabi de théorie et d'exercices
Scans des supports des cours magistraux (en pdf)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit pour la partie exercices et examen oral pour la théorie

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Pour les examens :

- calculatrice non programmable. (par exemple : CASIO 2D+)
- seul le tableau périodique fourni par l'établissement et sans annotations sera accepté.

La note de l'examen est bâtie sur base d'une moyenne géométrique entre les notes de théorie et d'exercices.

C₁ : note de théorie

C₂ : note d'exercices

C : note globale

$$C = (C_1 \times C_2)^{1/2}$$

En cas de note(s) inférieure(s) ou égale(s) à 6/20 dans une des parties de cette AA étant des compétences de base pour la suite du cursus, la note de l'AA sera de 8/20. Les crédits correspondants pourraient être validés en délibération.

Si l'étudiant demande une note de présence ou ne se présente pas à l'évaluation, la note de PR ou PP sera alors respectivement attribuée à l'UE, et l'étudiant représentera l'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).